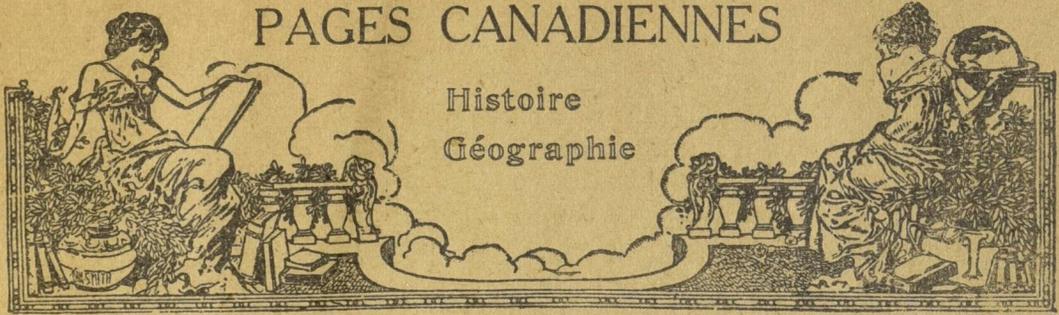


PAGES CANADIENNES

Histoire
Géographie



Une pendaison au Canada en 1827

On peut reprocher à la pendaison, quand on la compare à quelque autre mode d'exécution, comme par exemple à la guillotine, à l'électrocution ou au peloton, de varier avec le bourreau. Elle est plus ou moins rapide ; elle est humanitaire ou barbare, selon que l'exécuteur des hautes oeuvres possède bien son triste métier, selon qu'il est bien disposé ce jour-là, que sa digestion se fait normalement, qu'il est de bonne humeur et n'a pas de griefs personnels ou seulement de l'antipathie contre sa victime!

On a vu, au Canada, depuis les premiers temps de la colonie, depuis le XXe siècle même, des pendaisons atroces. Il n'y aurait qu'à rappeler celles de Jean-Baptiste Monarque, en 1827, dont nous allons parler plus longuement, de quelques héros de 1837, et plus près de nous, celle d'un Italien, nommé Di Lena, pendu à la prison de Bordeaux, vers l'an 1916 et qui dansa comme un pantin, au bout de sa corde, pendant une vingtaine de minutes.

Jean-Baptiste Monarque et son frère Michel, William Ross, Robert Ellice et Benjamin Johnson furent condamnés à mort, le 31 mars 1827, par le juge Kerre, aux assises de Québec, pour avoir volé la somme de 7,200

piastres, chez le curé Mâsse, curé de la paroisse de la pointe de Lévy.

Dans ce temps-là, il n'y avait pas encore de banques; le papier-monnaie n'était guère connu. Chacun entassait ses richesses comme il le pouvait, au fond des greniers, dans les caves ou des cachettes scellées dans les murailles. Quand vint l'usage des coffres-forts, il n'y eut que les gens riches qui en firent l'acquisition. Le pauvre chargeait d'ordinaire le curé de la paroisse du soin et de la garde de ses économies.

Les voleurs étaient rares, mais il s'en trouvait. Le P. jésuite Charlevoix ne dit-il pas dans son histoire du Canada "qu'il semblait que tous les biens fussent communs dans cette colonie; du moins qu'on fut assez longtemps sans rien fermer sous la clef, et que personne n'en abusait."

Vers 1820 pourtant, une bande de voleurs s'organisa sur nos frontières, au milieu des bois qui séparaient alors les états de la Nouvelle-Angleterre des cantons de l'Est.

Le 29 septembre 1826, ces voleurs s'introduisirent chez le bon M. Mâsse, qui était curé de Saint-Joseph depuis vingt années et qui gardait chez lui,